



L'examen du permis de chasser

Pour qui ?

Les élèves de l'Institut ayant 15 ans révolu.

Où ?

Une formation théorique de 3 heures dispensée à l'Institut.

Une demi-journée de formation pratique au centre de formation à Breteuil (transport assuré par l'Institut)

Une demi-journée de formation pratique complémentaire au centre de formation à Breteuil (transport assuré par l'Institut)

Inscription limitée à 8 places

Clôture des inscriptions : 31 octobre 2022

30 € par élève, matériel pédagogique et transports des élèves compris

Formulaire d'inscription à télécharger sur www.fdc60.fr
à remettre au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 octobre 2022
03 44 42 75 65 - anne.cochet@charlesquentin.cneap.fr

En partenariat avec :



03 44 42 80 40

secretariat@charlesquentin.cneap.fr



www.charlesquentin.com

